ÉDITION SEPTEMBRE 2025

www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

# Le Joyau

## M'as-tu vu ?

## Nous sommes de retour !

## On n'ignore pas un autobus scolaire !

Le plus grand danger en transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus.

**Comme automobiliste,** vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

SOYEZ attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour de l'école.

SOYEZ toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.

SOYEZ respectueux des règles du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.

**Comme parent,** revoyez régulièrement avec votre enfant les règles de sécurité à observer autour et à l'intérieur de l'autobus.

Visitez le site internet **www.mastuvu.info** et voyez de façon amusante les règles de sécurité avec votre enfant à l'aide de nos jeux et vidéos.

De plus, toutes ces règles sont illustrées dans les livres de la Collection Bubusse, que votre enfant peut emprunter à l'école.

**ON NE JOUE PAS AVEC LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS…..**

## LA MAIRIE

### CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, *MAIRE* ……...819-452-1073
LUCIE MICHAUD, *conseillère 1*……514-718-4730
ZIV PRZYTYK, *conseiller 2*……...819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3*……819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4*……...819-876-2210
JULIE GRENIER, *conseillère 5*……..819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *conseillère 6*……...819-212-6747

**Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.**

### Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

**Bureau municipal**
2080, chemin Way's Mills
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
**TéL:** (819) 838-4334 **Téléc:** (819) 838-1717
**Courriel: info@barnston-ouest.ca**
**Heures de bureau**
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

**Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: info@barnston-ouest.ca**

**Date de tombée le dernier lundi de chaque mois**

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction: Rose Mary Schumacher

## *LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS*

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter Claude Lachapelle, inspecteur municipal au 819-578-6171 ou la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne
(www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html)
**IL EST OBLIGATOIRE !!**

## NUMÉROS IMPORTANTS

**INCENDIES ..... 911**
**EN CAS D'URGENCE ..... 911**
**AMBULANCE DE COATICOOK ..... 911**
CLSC .....819-849-4876
CHUS .....819-346-1110
PAROISSE .....819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info .....819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence .....310-4141
BUREAU MUNICIPAL .....819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL.....819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT .....819-849-9479
INFO EXCAVATION..... 1-800-663-9228
INFO CRIME ..... 1-800-711-1800
**INFO SANTÉ..... 811**

Hydro Québec
PANNES ET URGENCES
**1-800-790-2424**

## INFORMATION IMPORTANTE

**EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1**

**IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST**

**Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.**
**Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca**

## Séance ordinaire du 4 août 2025

***Présences :*** **Johnny Piszar,** maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

***Personne ressource*** **:** Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

**Résolution**

- Le conseil municipal nomme l'inspecteur municipal, Monsieur Claude Lachapelle, comme fonctionnaire désigné à l'application du Règlement numéro 300-2023 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

## Séance ordinaire du 8 septembre 2025

***Présences :*** **Johnny Piszar,** maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

***Personne ressource*** **:** Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

**Résolutions**

- Le conseil municipal renouvelle son appui à la tenue du Shazamfest et ce pour les cinq prochaines années, soit pour 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.
- Le conseil municipal confirme l'engagement financier de la Municipalité, à savoir d'au moins 20 %, à la réalisation d'aménagement d'infrastructure verte et appuie la MRC de Coaticook dans le dépôt de sa demande de soutien financier au volet 2 du programme OASIS.
- Dans le cadre du Fonds Vitalité des milieux de vie 2025-2028, la Municipalité informe la MRC du processus d'approbation des projets pour Barnston-Ouest.
- Dans le cadre du projet de verdissement des espaces verts, piloté par la MRC de Coaticook, la Municipalité a décidé de prioriser le Sentier Onès-Cloutier.
- Le conseil municipal a octroyé le contrat de déneigement et d'entretien du chemin de Way's Mills à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. au coût de 28 737.52 $, toutes taxes incluses.
- Le conseil municipal a accepté l'offre de service du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur pour l'année 2026.

**Règlements**

- Avis de motion du Règlement numéro 317-2025 concernant l'abrogation de divers règlements devenus caducs afin d'indiquer la fin de leur application sur le territoire de la Municipalité de Barnston-Ouest.
- Avis de motion du Règlement numéro 318-2025 modifiant le vocable de secrétaire-trésorière à greffière-trésorière dans les règlements de la Municipalité.

**Avertissement**

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

## *Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2025*

Lundi, le 1 octobre 2025 à 19h00

Lundi, le 10 novembre 2025 à 19h00

Lundi, le 1 décembre 2025 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

## COLLECTE 2025

### Octobre

| D/S | L/M | M/T | M/W | J/T | V/F | S/S |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | R | 2 | C | 4 |
| 5 | 6 | 7 | D | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | R | 16 | C/PA | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | R | 30 | C | |

**IMPORTANT:** Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

**UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT**

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

Nom et adresse du propriétaire / demandeur
Adresse de l'immeuble
Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
Exécutant des travaux
Le coût des travaux
Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

**Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.**

**Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début**

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

**IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334**

## RAPPEL !

3e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES :

**le 11 septembre 2025**

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou Caisse Desjardins

## LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidents de Barnston-Ouest. Le prix de location aux résidents est de 100 $ (plus un dépôt de 50 $ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non-commerciale.

**Politique familiale**

**Subvention à la naissance**

100 $ 1er enfant
200 $ 2e enfant
300 $ 3e enfant et subséquents

**Couches de coton**

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 $.

## Reconnaître la maltraitance envers les personnes aînées

La maltraitance envers les aînés, c'est lorsqu'une personne âgée subit des actes ou des omissions qui lui nuisent, dans une relation ou elle devrait avoir confiance. Elle peut prendre différentes formes, notamment la maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, ou la négligence. Il est crucial de signaler la maltraitance envers les aînés afin de les protéger et de les soutenir.

Voici quelques informations clés sur la maltraitance envers les aînés :

**Types de maltraitance :**
- **Maltraitance physique** : Coups, blessures, contrainte, etc.
- **Maltraitance psychologique** : Insultes, menaces intimidation, isolement, etc.
- **Maltraitance financière** : Vol, escroquerie, abus de pouvoir financier, etc.
- **Négligence** : Non-respect des besoins essentiels, manque de soins, etc.
- **Violation des droits** : Privation de liberté, refus de soins, etc.

**Comment reconnaître la maltraitance :**
- **Signes physiques :** Blessures, plaies, malnutrition, déshydratation, etc.
- **Signes psychologiques** : Changements de comportement, anxiété, peur, repli sur soi, etc.
- **Signes financiers** : Disparition d'argent, changements inexpliqués dans les documents, etc.
- **Signes de négligence** : Conditions de vie insalubres, manque de soins personnels, etc.

**Comment signaler la maltraitance :**

**Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés :**
1-866-489-2287, un service provincial d'écoute et de référence spécialisé en matièere de maltraitance envers les aînés.

**Info-Social 811 :**
Pour obtenir de l'aide et des conseils en matière de santé de services sociaux.

**911 :**
En cas de danger immédiat.

**Ligne d'aide Violence familiale :**
310-1818, pour des renseignements, des conseils et des références professionnelles.

**Où trouver de l'aide :**
- **Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés** : Pour obtenir de l'aide et des références.
- **Organismes communautaires** : Rechercher des organismes locaux spécialisés dans la lutte contre la maltraitance des aînés.
- **Services sociaux** : Contacter les services sociaux de votre région au 819-849-9102 poste 57301.
- **Établissements de santé et de services sociaux** : Ils ont l'obligation de prévenir et de mettre fin à toute situation de maltraitance.

**Il est essentiel de se rappeler que la maltraitance envers les aînés est inacceptable et que des ressources sont disponibles pour aides les victimes et leurs proches.**

# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS


JPL
entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
**T 819-838-4141**
**F 819-838-4149**

**Propriétaires:**
**Joseph Tremblay**
**Pierre-Luc Boily**
**Services:**
**Agricole, Résidentiel**
**Commercial, Industriel**

Corporation des maîtres électriciens du Québec

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE
ON EST LÀ.
PROMUTUEL ASSURANCE
1 877 799-8844
promutuelassurance.ca

**CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc**
525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2
Centre Agricole
**819 849-2663 (tél.)**
819 849-3058 (fax)
**www.centreagricole.ca**

ROYAL LEPAGE
Royal LePage Au Sommet, Agence immobilière
(Franchisé indépendant et autonome)
**Sonia Nepton**
Sonia Nepton Courtier immobilier Inc.
Cellulaire: **819 349-3784**
Courriel: sonianepton@royallepage.ca

# ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

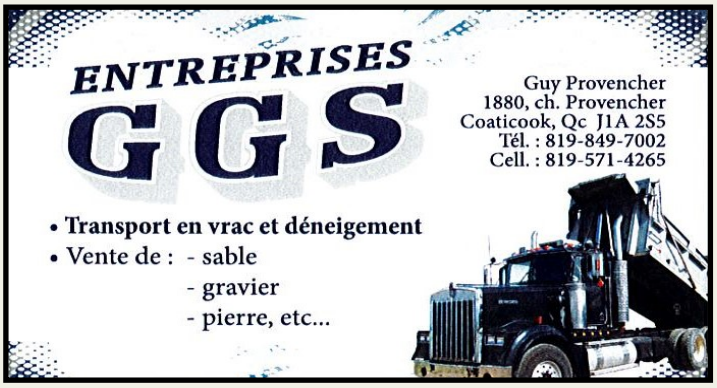

MOD-ÉCOLO!

La Boutique Mod-Écolo est la friperie du CAB et se situe dans les locaux de ce dernier au 23, rue Cutting à Coaticook.

**HEURES D'OUVERTURE**

Lundi et mercredi : 9h30 à 16h30
Mardi : 9h30 à 11h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9h30 à 16h30
Samedi : 9h30 à 14h00
Dimanche : fermé

CIGN FM 96,7 COATICOOK

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society
1 888 939-3333 | cancer.ca

## Programme Régional de vidange des installations septiques

La vidange régulière des boues de fosses septiques permet d'éviter que les solides ne colmatent le champ d'épuration, ce qui peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement. Pour 2025, toutes les fosses septiques des résidences saisonnières et permanentes devront être vidangées puisqu'il s'est écoulé quatre (4) ans depuis la vidange des installations saisonnières.

La vidange des fosses dans notre municipalité est prévue entre **le 22 septembre et le 16 octobre 2025.**

La MRC de Coaticook vous fera parvenir un avis de vidange au moins deux semaines à l'avance. Cet avis vous indiquera la date approximative de la vidange et vous demandera de dégager les couvercles.

Si vous avez besoin d'une vidange en dehors de la période prévue, veuillez communiquer avec isabelle Bourbeau au 819-849-7083 poste 216. Vous devrez payer les frais associés à cette vidange supplémentaire, le cas échéant. Vous bénéficierez toutefois des prix négociés par la MRC.

L'entrepreneur désigné par la MRC de Coaticook est Enviro 5.

## *Les piles au lithium-ion représentent un danger !*

*par Émile Rivard, Technicien en prévention incendie*

Un nombre croissant d'appareils utilisés quotidiennement sont alimentés par les piles au lithium-ion. Peu de citoyens se doutent que les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs portables, les trottinettes et les vélos électriques peuvent être la cause d'incendie.

Les piles au lithium-ion représentent un danger, car il y a une possibilité qu'elles prennent feu. En brûlant, celles-ci peuvent dégager un gaz inflammable et causer une explosion. Défaut de fabrication, surcharge, absence de ventilation, toutes ces situations peuvent conduire à la surchauffe des piles dont le résultat peut être tragique.

Voici quelques conseils d'utilisation pour vos appareils électroniques :

- Vérifier que la pile de l'appareil ne soit pas endommagée. Lorsque vient le temps de remplacer la pile, entreposer les anciennes dans des contenants incombustibles loin de la chaleur.
- Utiliser un modèle de chargeur qui respecte les normes de sécurité du Canada sur l'électricité et homologué pour l'appareil.
- Protéger la batterie des sources potentielles de chaleur pendant des périodes prolongées et éviter les contacts avec l'eau.
- Demeurer présent dans votre logis lors de la recharge d'un appareil et respecter le temps maximal prévu pour la recharge.
- Lire les instructions du fabricant et respecter celles-ci.

Adopter les bons comportements permet de tenir sa famille à l'écart des risques incendies. Il n'en tient qu'à vous de changer les statistiques.

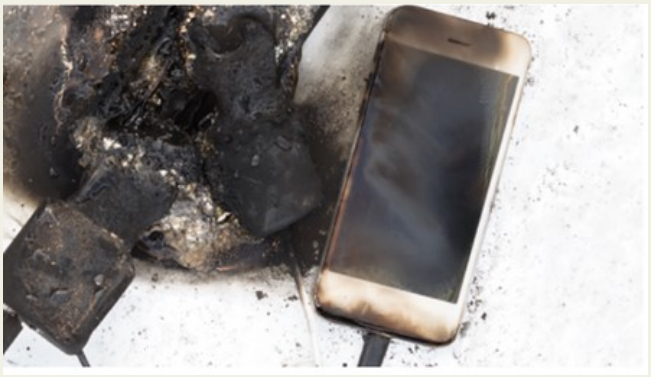

La Journée nationale des aînés, qui a lieu le 1er octobre, est l'occasion pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de montrer leur appréciation et de célébrer en l'honneur des aînés.

LE LOCAL
MARAÎCHER | ARTISAN
KIOSQUE DE LÉGUMES FRAIS
LIBRE SERVICE
OUVERT
DE JUIN À OCTOBRE
*Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche*
de 9 h à 20 h
2699, chemin Roy
Barnston Ouest / Coaticook, Qc J1A 2S5
514 977-3003

## Question de mieux récupérer

Des boîtes spécialement conçues pour la récupération de piles sèches, cartouches d'encre (laser et jet d'encre), téléphones cellulaires, piles rechargeables ainsi que les lampes fluo compactes sont disponibles au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.

**La peinture, ça se recycle**
**www.eco-peinture.ca**

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

## Travailleur de milieu auprès des aînés
## Besoin de jaser ?

⇒ Écoute
⇒ Information
⇒ Accompagnement
⇒ Références
⇒ Liens avec les ressources et services

Rencontres à domicile, dans un lieu public au choix ou au CAB

**Les services sont :**

⇒ Offerts aux 50 ans et plus
⇒ Offerts sur une base volontaire
⇒ Disponibles sur le territoire de la MRC de Coaticook (12 municipalités)

**Serge Fournier**
Travailleur de milieu auprès des aînés
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
23 rue Cutting Coaticook, QC, J1A 2G2
**819-345-0877**
Itmav@cabmrccoatiook.org

Les huiles végétales de cuisson sont acceptées gratuitement dans le bac de récupération de peintures récupérées. L'huile doit être placée dans un contenant fermé, étanche et clairement identifié avant d'être déposée dans le bac.

## RÉGLEMENTATION À RESPECTER.... CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.
Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10 $/année.

**Règlement #309-2023 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.**

## Élections municipales du 2 novembre 2025

Le 2 novembre prochain se tiendront des élections municipales dans les quelques 1 100 municipalités du Québec. Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à vous informer auprès de la Présidente d'élection, Madame Sonia Tremblay ou en consultant le site internet du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ou celui du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (voir lien ci-dessous).

**Période de mise en candidature**
Vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente d'élection entre le 22 septembre et le 3 octobre 2025, au plus tard à 16 h 30.

**Travailler aux élections municipales, ça vous tente !**
Vous aimeriez travailler aux élections municipales, c'est simple. Il suffit de compléter le formulaire de recrutement disponible au bureau de la Présidente d'élection (2080, chemin Way's Mills) ou voir le lien ci-dessous {Site Internet}.

**Pour plus d'information sur les élections municipales visiter les sites :**
https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/
https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/

Chaque année,
80
INCENDIES DE FORÊT
sont causés par des
ARTICLES DE FUMEUR
Si vous fumez en forêt, ARRÊTEZ-VOUS un moment sur une surface dégagée (terre battue, sable ou gravier)
ÉTEIGNEZ LE MÉGOT en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche
NE FUMEZ PAS en marchant, en vous déplaçant en VTT ou en travaillant
NE JETEZ JAMAIS le mégot par terre
ÉVITEZ de vous débarrasser d'un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule
DISPOSEZ DU MÉGOT dans un contenant apporté à cet effet
NE VOUS DÉBARASSEZ PAS du mégot dans les pots à fleurs
Du 1er avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'excution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.
Toute personne qui contrevient à cette loi commet une infraction et est passible d'une amende de 1000 à 5000 $.
RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES FORÊTS, ARTICLE 244
SOPFEU
ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT !